

L'an deux mille vingt-deux, le 30 du mois de mai à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 24 mai 2022, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
 Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de conseillers présents : 26
 Nombre de conseillers votants : 34

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Patrice BUQUET ayant donné pouvoir à Monsieur Jérémy RINGOT, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Seye SENE ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOUÏ, Ludovic ARMOËT ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Fatiha BARKA ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Marc SIMOUNET, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Léa RAINIER ayant donné pouvoir à Madame Ingrid LAFON, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier COMMARIEU.

Objet | Approbation du Compte Financier Unique 2021

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Le budget général de l'exercice 2021 pour lequel le Compte Financier Unique vous est soumis par Monsieur le Maire s'est exécuté du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 pour les opérations de la Section d'Investissement et du 1er janvier 2021 au 31 janvier 2022 pour les opérations de la Section de Fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL							
Libellés	Fonctionnement		Investissement		Total		
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	
Résultats Reportés		9 578 407,43		2 908 087,70		12 486 495,13	
Opérations de l'Année	39 201 441,48	42 023 993,76	8 278 002,27	4 307 740,93	47 479 443,75	46 331 734,69	
TOTAUX	39 201 441,48	51602 401,19	8 278 002,27	7 215 828,63	47 479 443,75	58 818 229,82	
Résultats de Clôture		12 400 959,71	1 062 173,64			11 338 786,07	
Reste à Réaliser			1 177 755,19	226 744,00	951 011,19		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

BUDGET ANNEXE - LOCATION DE LOCAUX NUS DANS UN HOTEL D'ENTREPRISES								
Libellés	Fonctionnement			Investissement			Total	
	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédents	ou	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédents	ou	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédents
Résultats reportés								
Opérations de l'Année	58 867,56	58 867,57					58 867,56	58 867,57
TOTAUX	58 867,56	58 867,57					58 867,56	58 867,57
Résultats de Clôture		0,01						0,01
Reste à Réaliser								

BUDGET ANNEXE - POLE CULTUREL ET DE SPECTACLES								
Libellés	Fonctionnement			Investissement			Total	
	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédents	ou	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédents	ou	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédents
Résultats Reportés		8 423,35		483 965,38			483 965,38	8 423,35
Opérations de l'Année	1 058 918,57	1 297 547,70		807 678,87	1 068 934,42		1 866 597,44	2 366 482,12
TOTAUX	1 058 918,57	1 305 971,05		1 291 644,25	1 068 934,42		2 350 562,82	2 374 905,47
Résultats de Clôture		247 052,48		222 709,83				24 342,65
Reste à Réaliser				22 208,30			22 208,30	

BUDGET ANNEXE - VENTE D'ENERGIE								
Libellés	Fonctionnement			Investissement			Total	
	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédents	ou	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédents	ou	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédents
Résultats Reportés		51 611,78						51 611,78
Opérations de l'Année		0,34						0,34
TOTAUX		51 612,12						51 612,12
Résultats de Clôture								
Reste à Réaliser								

BUDGET ANNEXE - ESPACE CULTUREL SIMONE SIGNORET								
Libellés	Fonctionnement			Investissement			Total	
	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédents	ou	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédents	ou	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédents
Résultats Reportés		512,43		1 586,30			1 586,30	512,43
Opérations de l'Année	118 110,07	127 563,96		12 739,70	5 473,14		130 849,77	133 037,10
TOTAUX	118 110,07	128 076,39		14 326,00	5 473,14		132 436,07	133 549,53
Résultats de Clôture		9 966,32		8 852,86			0,00	1 113,46
Reste à Réaliser								

BUDGET ANNEXE - ESPACE RESTAURANT TENNIS								
Libellés	Fonctionnement			Investissement			Total	
	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédents	ou	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédents	ou	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédents
Résultats		44 126,05			2 434,44		0,00	46 560,49

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Reportés						
Opérations de l'Année	17 143,34	15 035,46	8 743,00	8 916,85	25 886,34	23 952,31
TOTAUX	17 143,34	59 161,51	8 743,00	11 351,29	25 886,34	70 512,80
Résultats de Clôture		42 018,17		2 608,29	0,00	44 626,46
Reste à Réaliser						

BUDGET ANNEXE – CIMETIERES								
Libellés	Fonctionnement			Investissement			Total	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents		Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents		Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats Reportés		6 655,10			83 063,64			89 718,74
Opérations de l'Année	68 487,51	91 082,86		50 231,30	52 140,00		118 718,81	143 222,86
TOTAUX	68 487,51	97 737,96		50 231,30	135 203,64		118 718,81	232 941,60
Résultats de Clôture		29 250,45			84 972,34			114 222,79
Reste à Réaliser				774,5			774,5	

Ces résultats sont repris au Budget de l'exercice 2022.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

En conséquence, Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Monsieur Michaël DAVID, 1er Adjoint ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,
26 voix pour
2 abstentions
5 voix contre
1 NPPPV

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20220530-2022-95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022
Publication : 10/06/2022

Après s'être fait présenter le Budget et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré, délibère sur le Compte Financier Unique du Maire de l'exercice 2021 et :

1° Donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François EGRON
Maire de Cenon

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.